



Au 15 décembre 2020

TARIF DES HONORAIRES DES VENTES

Transactions Immobilières

TRANCHE DE PRIX	TRANCHE D'HONORAIRES *
Jusqu'à 50.000 €	Entre 10 et 15 %
De 50.000 à 100.000 €	Entre 6 à 10 %
De 100.000 à 150.000 €	Entre 5 à 10 %
De 150.000 à 200.000 €	Entre 5 à 10 %
De 200.000 à 300.000 €	Entre 5 à 10 %
Au delà de 300.000 €	Entre 4 à 10 %

* Calculés sur le prix net vendeur. Les honoraires sont à la charge du vendeur. Toute rémunération n'est due qu'à la signature de l'acte authentique. Le pourcentage d'honoraires sera établi suivant la négociation effectuée avec le(s) vendeur(s) et le négociateur en charge de l'affaire.